

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS DE FRANCE

**COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026
DE 14 H 30 à 16 H 30**

DELIBERATION N° 2026 – 10

Objet : Délibération relative à la création Marketing Communication

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir d'Olivier ENGRAND), Mr Arnaud DE RIGNÉ (avec le pouvoir d'Adrien NAVE), Mr Julien POIX (avec le Pouvoir de Paulette JUILIEN PEUVION), Mme Héloïse DHALLUIN (avec le pouvoir d'Amel GACQUERRE), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Christophe PILCH), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mr Grégory BARTHOLOMEUS (avec le pouvoir de Jean François MONTAGNE), Mr Claude HEGO (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Mr Julien QUENNESSON (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Benoît ROUSSEL), Mme Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir d'Alain GEST), Mr Dominique FERNANDE (avec le pouvoir de Lois LALYS), Mr Pascal DEMONT (avec le pouvoir de Christian LEROY), (Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir d'Etienne PERIN), Mme Marie CIETERS (avec le pouvoir de Benoît WASCAT), Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE),.

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Olivier ENGRAND, Mr Frédéric LETURQUE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Paulette JUILIEN PEUVION, Mr Jean - Christophe LORIC, Mr Adrien NAVE, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOuset, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Alexandre GARCIN, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Jean-François MONTAGNE, Mme Françoise ROSSIGNOL, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Benoît ROUSSEL, Mr Loïc LALYS, Mme Gaëlle VAUDÉ, Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mr Etienne PERIN, Mme Patricia ADMONT, Christian LEROY, Mme Véronique THIÉBAUT, Mr Michel SEROUX, Mr Marc BRIDOUX, Mr Claude VERGEOT, Mr Grégoire FRANCKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mr Benoît WASCAT, Mme Virginie CARON DECROIX, Mr Antony GAUTIER, Mr Jean – Pierre LOCQUET, Mr Alain GEST, Mr Jean – Claude RENAUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS.

Votes Pour : UNANIMITÉ

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS-DE-FRANCE

COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

DE 14 H 30 A 16 H30

DELIBERATION N° 2026 – 10

PRÉFECTURE DU NORD

16 FEV. 2026

PLI RECOMMANDÉ

Objet : Actions de communication et supports promotionnels pour les dispositifs PassPass.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France réuni sous la présidence de son Président, Christophe COULON, le 12 Février 2026,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France,

Vu le ROB 2026 présenté le 10 Décembre 2025,

Vu le Budget Primitif 2026 voté ce jour,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2026 adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

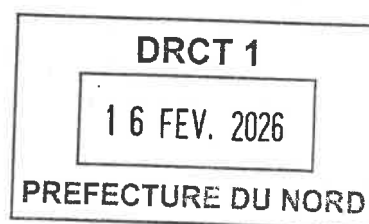
CONSIDERANT

- La nécessité de renforcer la visibilité, la notoriété et la compréhension de la marque PassPass et de l'ensemble de ses dispositifs auprès des habitants des Hauts-de-France, en clarifiant les services proposés, leurs usages et leurs bénéfices, au moyen d'actions de communication adaptées, accessibles et compréhensibles par tous les publics, quels que soient les territoires et les modes de déplacement concernés ;
- Le besoin spécifique de supports de communication dédiés à la marque PassPass, incluant la création de contenus tels que des vidéos, des photographies et des montages, destinés à une diffusion sur l'ensemble des canaux de communication, notamment les réseaux sociaux, les dispositifs de display, l'affichage, la presse, les supports internet, la télévision et la radio, afin d'assurer une promotion cohérente et homogène de ses dispositifs ;
- Le besoin spécifique de supports promotionnels dédiés au dispositif PassPass Covoiturage, permettant d'en renforcer la visibilité, d'en faciliter la compréhension et d'encourager son usage, notamment lors d'actions de terrain, d'événements locaux, de rencontres avec les usagers et d'opérations de sensibilisation menées sur l'ensemble du territoire régional ;

DECIDE

- De procéder à la réalisation de prestations de création de contenus de communication PassPass, incluant des vidéos, visuels et déclinaisons graphiques, destinées à une diffusion sur les supports télévisés, la presse et les réseaux sociaux ;
- De procéder à l'achat d'objets promotionnels logotypés « PassPass Covoiturage », destinés à être offerts ou distribués dans le cadre d'actions de communication, d'événements ou d'opérations de sensibilisation liées au dispositif ;
- De réserver à cet effet :
 - une enveloppe de 80 000 € HT pour les prestations de création de contenus de communication PassPass ;
 - une enveloppe de 20 000 € HT pour des achats responsables en privilégiant des objets promotionnels ou goodies fabriqués prioritairement en France, et à défaut en Europe, capable de créer un attachement réel à la marque, de surprendre positivement et de marquer durablement les publics concernés. Ce choix permet de privilégier une production de qualité, responsable et cohérente en matière de circuits courts et de fabrication européenne ;
- D'imputer cette dépense au compte 611;

AUTORISE



Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Christophe COULON